



REPORTAGE

PCE SERVICES

PCE Services

Une flotte plus verte



La flotte de PCE Services

sont désormais soit 100% électriques, soit hybrides et hybrides rechargeables (PHEV).

Outre la gestion de sa flotte, PCE Services s'est penché sur le verdissement de ses 303 véhicules. Un verdissement qui passe bien sûr par l'électrification avec, actuellement, la primeur donnée aux hybrides et hybrides rechargeables, avant de passer à terme aux véhicules 100% électriques. Un objectif qui suppose aussi de s'organiser pour la recharge.

Dans sa flotte, PCE Services ne comptait autrefois que deux véhicules électriques. « Nous avons souhaité promouvoir cette technologie, d'autant qu'une de nos divisions est spécialiste de l'installation de bornes de recharge. Pour guider notre démarche, nous avons fait appel à un consultant externe qui nous a informés sur la loi d'orientation des mobilités (LOM) et la nécessité de verdir notre flotte. Sous son conseil avisé, nous avons entrepris de réviser notre politique de gestion de flotte pour nous conformer à la LOM », relate Damien Fauriat, le manager flotte.

Pour les VP, PCE Services a décidé de ne proposer que de l'électrique et de l'hybride. « Nous avons mené des recherches appro-

fondées pour identifier les véhicules les plus adaptés à nos besoins. Nous avons aussi lancé des appels d'offres auprès de nos fournisseurs de location afin de sélectionner les modèles les plus économiques et performants », reprend Damien Fauriat. Ces changements ont été intégrés dans le catalogue en avril 2022. Ainsi, tous les VP **Les VP s'électrifient**

Cette transition a amené à cette répartition des véhicules : 226 diesel, 14 essences, 28 hybrides, 17 PHEV, 1 E85 (Flexfuel) et 17 électriques. En 2022, 64 véhicules ont été renouvelés avec 21 diesel (dont des Renault Master), 15 électriques et 28 hybrides. « Les diesel restent principalement des utilitaires pour lesquels l'électrique ou l'hybride ne sont pas encore pleinement adaptés », pointe Damien Fauriat.

Ce responsable note aussi que la question des zones à faibles émissions-mobilité (ZFE-m) demeure complexe. « Avec douze dépôts répartis dans toute la France, nos besoins varient selon les régions. Nos dépôts en zone rurale ne sont pas encore touchés par ces décisions. Mais dans des sites comme Les Ulis (91) en région parisienne ou Le Grand Quevilly près de Rouen, nous anticipons la

nécessité de privilégier l'électrique. Nous sommes donc en pourparlers pour introduire des VU électriques plus compacts, comme les Kangoo Z.E. Pour nos véhicules de service et de fonction de type VP, nous envisageons une transition complète vers l'électrique», complète Damien Fauriat.

L'hybride avant l'électrique

Pour les véhicules stationnés dans ses dépôts, PCE Services a retenu, pour l'instant, des hybrides ou des PHEV de fonction. «Avec une moyenne de 71/100km, nous avons d'excellents retours des collaborateurs sur la Hyundai i20 hybride (48V), notre modèle phare», souligne Damien Fauriat. Et en dehors du siège, la société n'a pas encore déployé de véhicules entièrement électriques car ils ne correspondent pas à tous les usages de la flotte. «Avec l'électrique, nous économisons sur les coûts énergétiques. Mais nous ne pouvons pas encore faire rouler, en électrique, nos collaborateurs qui parcourent de longues distances», déplore Damien Fauriat.

Pour la recharge, le siège de l'entreprise, situé à Parigny (42) en zone rurale, se dote, pour la flotte, de 18 bornes avec deux points de recharge. «Avec l'électrique, nous économisons sur les coûts énergétiques. Mais nous ne pouvons pas encore faire rouler, en électrique, nos collaborateurs qui parcourent de longues distances», déplore Damien Fauriat.

Pour la recharge, le siège de l'entreprise, situé à Parigny (42) en zone rurale, se dote

de charge chacune. Fabriquées par Keba, ces bornes offrent une puissance de 11kW en courant alternatif (AC). Actuellement, PCE Services ne possède pas encore de logiciel de gestion centralisée pour surveiller et administrer ce réseau de bornes.

«Parallèlement, nous avons mis à disposition du public six bornes dont quatre fabriquées par Ingeteam, avec une puissance de 22kW en AC, et deux par DBT, avec 50kW. Ces bornes publiques sont gérées par la société Mobility. Nous avons prévu d'équiper progressivement nos différents dépôts d'au moins une à deux bornes, avec deux points de charge», anticipe Damien Fauriat. À noter que la division énergie de PCE Services est chargée de superviser le déploiement de ce réseau.

Les bornes en question

«Du côté des RH, nous n'avons pas encore pris de décision pour installer des bornes à domicile. De fait, nos sites s'équiperont de bornes et nos collaborateurs sont munis de cartes de recharge (badge RFID) compatibles avec le réseau national DKV», ajoute Damien Fauriat. Tout en rappelant que «la recharge représente une perte de temps et que les stations de recharge rapide restent plus coûteuses» (voir la suite page 25).

«Avec l'électrique, nous économisons sur les coûts énergétiques. Mais nous ne pouvons pas encore faire rouler, en électrique, nos collaborateurs qui parcourent de longues distances», déplore Damien Fauriat. Tout en rappelant que «la

LA MOBILITÉ DES COLLABORATEURS INTERROGÉE

Dans sa démarche de responsabilité sociale des entreprises (RSE) et en collaboration avec son comité RSE, PCE Services a mené une



enquête pour connaître les habitudes de mobilité de ses collaborateurs et examiner les modes de transport privilégiés pour leurs trajets domicile-travail : covoiturage, véhicule personnel, transports en commun, etc.

« Suite à cette enquête, nous avons étudié la possibilité de lancer un service de vélos partagés avec un prestataire de location. Mais dans les devis reçus, les coûts étaient trop élevés. Cette question reste

en discussion, notamment en raison de notre situation en zone rurale où ces vélos pourraient servir pour se déplacer pendant la pause déjeuner, par exemple. Dans notre initiative RSE, notre comité a aussi instauré la possibilité d'une journée de télétravail par semaine », détaille Damien Fauriat.

PCE Services a aussi créé un parc de six véhicules en autopartage : deux diesel, trois PHEV et un électrique. Ils se réservent avec l'application du prestataire *Optimum* Automotive (voir page 25) et se destinent exclusivement aux collaborateurs qui ne bénéficient pas d'un véhicule de service ou de fonction, mais qui ont besoin de circuler à des fins professionnelles.